

Extrait de l'arrêté du 9 mars 2020 modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)

« JUDO-JUJITSU » y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-judo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Encadrement du judo à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-judo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement du judo.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " judo jujitsu ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	4	Encadrement, initiation, préparation aux grades du 1er au 4e dan et conduite de cycles d'apprentissage en judo-jujitsu.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement		Enseignement, animation, encadrement	

<p>sportif " mention " judo jujitsu ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.</p>	<p>5</p>	<p>ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.</p>	
<p>DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " judo jujitsu ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.</p>	<p>6</p>	<p>Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.</p>	
<p>Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport</p>			
<p>CQP " moniteur d'arts martiaux " mention " judo-jujitsu ", délivré jusqu'au 3 décembre 2020.</p>		<p>Encadrement du judo-jujitsu, jusqu'au 1er niveau de grade, dan ou équivalent pour les disciplines sans compétition.</p>	